

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE
Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 4^{ème} trimestre 2018.

(en K.Dinars)	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/10/2017 au 31/12/2017	Déc-18	Déc-17
Produits d'exploitation bancaire	161 024	104 626	546 894	420 949
Intérêts	129 520	75 883	401 338	296 530
Commissions en produits	8 309	12 930	58 596	54 858
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	23 195	15 813	86 960	69 561
Charges d'exploitation bancaire	78 733	40 660	218 436	152 404
Intérêts encourus	76 974	40 053	215 072	150 653
Commissions encourues	1 759	607	3 364	1 751
Produit Net Bancaire	82 291	63 996	328 458	268 544
Autres produits d'exploitation	-92	122	987	1 177
Charges opératoires dont	21 839	20 779	99 257	84 455
Frais de personnel	10 092	16 005	70 721	66 140
Charges générales d'exploitation	11 747	4 774	28 536	18 315
Structure du portefeuille au bilan			919 684	756 701
Portefeuille titres commercial			496 374	404 773
Portefeuille titres d'investissement			423 310	351 928
Encours net des crédits (1)			4 470 382	4 157 758
Encours des dépôts			3 745 128	3 450 091
Dépôts à vue			1 349 604	1 306 479
Dépôts d'épargne			1 247 779	1 103 856
Dépôts à terme			1 147 745	1 039 756
Emprunts et ressources spéciales au bilan			431 069	346 805
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			728 828	664 832

(1) L'encours des crédits fin Décembre 2018 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.

L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :

Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 4^{ème} TRIMESTRE 2018 :

A la fin du 4^{ème} trimestre 2018, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- **Les crédits à la clientèle** (nets des provisions constituées) ont enregistré une augmentation de **+7,5%**, passant de **4.157.758** mille dinars au 31/12/2017 à **4.470.382** mille dinars au 31/12/2018. Cette croissance a touché toutes les composantes des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers.
- **Les dépôts de la clientèle** sont en croissance de **+8,6%** passant de **3.450.091** mille dinars au 31/12/2017 à **3.745.128** mille dinars au 31/12/2018. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+13%** et des dépôts à vue de **+10,4%** entre Décembre 2017 et Décembre 2018.
- **L'encours des ressources spéciales** a augmenté de **+24,3%** passant de **346.805** mille dinars à la fin de Décembre 2017 à **431.069** mille dinars à fin de Décembre 2018 et ce suite aux nouveaux tirages effectués par la banque sur des nouvelles lignes de crédits extérieures accordées par des bailleurs de fonds internationaux.
- **Les produits d'exploitation bancaire** ont progressé de **+29,9%** pour atteindre **546.894** mille dinars en Décembre 2018 contre **420.949** mille dinars à fin Décembre 2017. Cette progression concerne les intérêts et assimilés (**+35,3%**), les commissions (**+6,8%**) et les revenus du portefeuille commercial et d'investissement (**+25%**).

- **Les charges d'exploitation bancaire** sont en augmentation de **+43,3%** passant de **152.404** mille dinars à fin Décembre 2017 à **218.435** mille dinars à fin Décembre 2018. Cette hausse des charges est engendrée essentiellement par l'augmentation du volume des dépôts et des tirages sur les ressources extérieures.
- **Le Produit Net Bancaire** a atteint à la fin du 4ème trimestre 2018 un montant de **328.458** mille dinars, contre **268.544** mille dinars à la fin du 4ème trimestre 2017, soit une progression de **+22,3%**.
- **Les charges opératoires** ont augmenté de **+17,5%** pour atteindre **99.257** mille dinars au 31/12/2018 contre **84.455** mille dinars au 31/12/2017. Elles sont décomposées comme suit :
 - *Les charges du personnel pour un montant de **70.721** mille dinars, en augmentation **+6,9%** par rapport à la même période de l'année dernière ;*
 - *Les frais généraux ont atteint une enveloppe de **28.536** mille dinars en 2018 contre **18.315** mille dinars en 2017, soit une augmentation de **+55,8%**. Cette augmentation est générée essentiellement par la contribution au fonds de garantie des dépôts bancaire au titre de l'exercice 2018 s'élevant à 8.498 mille dinars. Compte non tenu de cette contribution, les frais généraux seraient de 20.038 mille dinars, en augmentation de **+9,4%**.*